

## **Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Consultation publique sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Gentilly du 2 septembre au 2 octobre 2019

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) et la Ville de Gentilly ont engagé fin mai 2019 une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gentilly en vue de :

- Supprimer l'emplacement réservé de l'avenue Raspail établi au bénéfice du département pour élargissement de voirie
- Préciser les conditions d'application des règles particulières de hauteur figurant au document graphique en cas de constructions existantes non conformes
- Incorporer au titre des annexes du PLU la délibération de l'EPT GOSB en date du 15 avril 2017 relative à l'instauration, suite à l'évolution institutionnelle du Grand Paris, du périmètre de droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines de Gentilly et déléguant l'exercice de ce droit à la commune de Gentilly.

Afin de recueillir vos remarques et avis sur le projet de modification, le dossier complet accompagné d'un registre d'observations sera mis à disposition du public **du lundi 2 septembre au mercredi 2 octobre 2019 aux services urbains, 19 rue du Val-de-Marne 94250 Gentilly**, aux heures habituelles d'ouverture (lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h).

### **À télécharger**

Fichier

[Avis de mise à disposition du public \(.pdf - 118.75 Ko\)](#)

Fichier

[Notice explicative \(.pdf - 1.62 Mo\)](#)

Fichier

[Plan de zonage \(.pdf - 1005.73 Ko\)](#)

Fichier

[Règlement \(.pdf - 645.16 Ko\)](#)

Fichier

[Annexes du plu \(.pdf - 1.38 Mo\)](#)

### **Urbanisme**

19 rue du Val-de-Marne  
94250 Gentilly  
France

[01 47 40 58 25](tel:0147405825)  
[urbanisme@ville-gentilly.fr](mailto:urbanisme@ville-gentilly.fr)

Horaires :

Lun. mer. et ven. : 9h-12h/14h-17h

Mardi : 9h-12h/14h-18h

Jeudi : 14h-17h

Publié le 29 juillet 2019